




VILLE DE MARSEILLE
DIRECTION DE L'URBANISME
PERMIS DE CONSTRUIRE - INITIAL

si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :
SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME - 40 RUE FAUCHIER - 13233 MARSEILLE CEDEX 20

Dossier : PC 013055 19 01116P0 Déposé le : 20/12/2019 <u>Nature des travaux</u> : CONSTRUCTION D'IMMEUBLES / ITEM A DÉVELOPPER <u>Adresse des travaux</u> : RUE ANDRE ALLAR 13015 MARSEILLE	<u>Demandeur</u> :  1 1 0 0 0 2 4 6 7 7 3 4 SNC LINKCITY SUD-EST représenté(e) par Madame DELIVRE LAURE 5 ALL MARCEL LECLERC - 13008 MARSEILLE FRANCE <u>Demandeur(s) co-titulaire(s)</u> : - - - -
- ZONES DU REGLEMENT - Zone d'aménagement concerté : ZAC LITTORALE Destination - surface de plancher créée : Habitation - 6068 m ² / Commerce - 222 m ²	

AVIS DU MAIRE

Vu la demande de permis de construire susvisée affichée en Mairie le 23.12.2019,
Vu l'avis du Maire de Secteur,
Vu l'avis favorable de la Commission Technique d'Urbanisme du 28.05.2020,
Vu l'avis favorable de la Commission Communale d'Accessibilité,


La présente demande porte sur la construction d'immeubles (ILOT 5B3a) situés rue André Allar dans le 15^e arrondissement, quartier Les Crottes, dans la ZAC LITTORALE et dans le périmètre EUROMEDITERRANEE (faisant partie du futur écoquartier méditerranéen baptisé 'Les Fabriques').

Il s'agit de réaliser 84 logements : 32 locatifs sociaux, 52 locatifs intermédiaires (2 T1 - 30 T2 - 34 T3 - 14 T4 - 4 T5 pour 6068 m² de surface de plancher) et un local d'activités en rez de chaussée (créant 222 m² de surface de plancher totale), restauration, artisanat, commerce de détail.

L'opération est composée de 2 immeubles (R+4 à R+8) contigus organisés en 'C' abritant un coeur d'ilot qui recevra des espaces végétalisés.

La réalisation d'un parking, qui a fait l'objet d'une demande d'un permis de construire n°19.1108, propose 89 places (88 pour les logements, 1 pour l'activité).

La volumétrie ainsi que la densité du projet sont trop importantes et la qualité architecturale est à revoir. Par conséquent j'émet un avis défavorable sur le projet.

	Fait à Marseille, le Pour la Maire, l'adjointe déléguée à l'urbanisme et au développement harmonieux de la ville Délégation N° 2020_1337_YDM du 20 juillet 2020 Mathilde CHABOCHE 
--	---